

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :

ASSOCIATIONS CARROUSEL,
RICOCHET, FEMMES DES TERRITOIRES,
MARCHE DE L'ETE - QUINZAINE DE
L'EGALITE - REVERSEMENT DE
SUBVENTION

Séance ordinaire du 13 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Septembre 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Emmanuelle ANGELINI), Benjamin DUGERS (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Thomas BURGALIERES (à Marie DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Bérengère DUPIN), Julie-Anne BROUSSIN (à Nathalie SOARES), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU)

Absent : Maxime JOYEZ,

Secrétaire : Xavier DE JAVEL

DOSSIER N° 13 : ASSOCIATIONS CARROUSEL, RICOCHET, FEMMES DES TERRITOIRES, MARCHE DE L'ETE – QUINZAINE DE L'EGALITE - REVERSEMENT DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Françoise COSSECCQ

Bordeaux Métropole participe depuis plusieurs années à la promotion de l'égalité et de la diversité sous toutes ses formes, au travers, notamment, de l'organisation de la Quinzaine de l'égalité, événement d'envergure métropolitaine qui se déroulera cette année du 10 au 27 Novembre 2022.

Expositions, lectures, théâtre, performance, visites, ciné-débats, rencontres, conférences qui touchent à toutes les thématiques du vivre ensemble (la laïcité, la lutte contre le racisme, la lutte contre l'homophobie, l'égalité femmes-hommes, etc.) sont organisés sur l'ensemble de la métropole pour cette neuvième édition à laquelle la Ville est partie prenante.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole a lancé le 4 avril 2022, un appel à projets métropolitain afin de sélectionner les projets à destination du grand public s'inscrivant notamment dans la prévention et la lutte contre les discriminations.

Conformément au règlement de participation de cet appel à projets, la Ville a présenté 5 projets dont 4 portés par des associations Bouscataises mentionnées ci- après :

- PARENTS SOLOS, exposition / atelier (Ricochet),
- SITCOM, Théâtre /performance (Compagnie les Marches de l'été),
- « Regards croisés - Chemins partagés », Parcours et Ateliers interactifs (Femmes des territoires),
- Le STEREO CUBE, une animation ludique et interactive (Le Carrousel),
- « Le disque de Newton » (Ville du Bouscat, Bureau d'information Jeunesse, ALSH).

La subvention allouée par la métropole, d'un montant total de 2 750 euros pour ces 5 projets, a été versée à la Ville. A ce titre, il convient de procéder au versement d'une quote-part de cette subvention, soit 750 euros, à l'Association Le Carrousel, 750 euros, à l'Association Ricochet, 625 euros à l'association Femmes des Territoires et 625 euros à la compagnie les Marches de l'été.

VU le Code général des collectivités territoriales

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
32 voix POUR,
MME COSSECCQ et M. DE JAVEL ne participent pas au vote.**

Article 1 : Autorise le reversement de l'aide financière octroyée par Bordeaux Métropole à :

- l'Association Carrousel pour un montant de 750 euros au titre de l'action « Le STEREO CUBE »,
- l'Association Ricochet pour un montant de 750 euros au titre de l'action « PARENTS SOLOS »,
- l'Association Femmes des Territoires pour un montant de 625 euros au titre de l'action « Regards croisés - Chemins partagés »,
- l'Association Compagnie Les Marches de l'été pour un montant de 625 euros au titre de l'action « SITCOM ».

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2022 chapitre 65,

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes sont inscrites au B.P. 2022 chapitre 74.

Fait et délibéré le 13 septembre 2022

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a short vertical stroke at the end.

Patrick BOBET

h
47

